

Droits pour les Etrangers en situation irrégulière	<b>Textes de référence</b> Toujours voir : -les textes législatifs et règlementaires - les textes internationaux -les circulaires - les jurisprudences	Pour en savoir plus	Ressources	Conditions d'obtention très succinctes (se référer aux textes)
<p>Assurance Maladie – Aide Médicale d'Etat</p> <p>Maintien des droits à l'assurance maladie</p>	<p><b><u><a href="#">Code de l'action sociale et des familles</a></u> + Circulaires et jurisprudence.</b>  <u><a href="http://www.gisti.org/spip.php?rubrique111">http://www.gisti.org/spip.php?rubrique111</a></u></p> <p><b>Organisme à qui s'adresser : Caisse primaire d'assurance maladie (36 46)</b></p> <p>A Paris, <u><a href="#">Pour identifier les lieux de dépôts de dossier consulter le site Ameli.</a></u>  <u><a href="#">Formulaire</a></u></p> <p><b>Recours :</b> Commission départementale d'aide sociale, Commission centrale d'aide sociale puis Conseil d'Etat.</p> <p><b>Code de la Sécurité Sociale <u><a href="#">L.161-8</a></u> et <u><a href="#">L.161-15-1</a></u></b>  <u><a href="http://www.gisti.org/spip.php?rubrique111">http://www.gisti.org/spip.php?rubrique111</a></u></p>	<p><b>Guide du Comede</b></p> <p><b><u><a href="#">Fiches du CISS</a></u></b> (Collectif interassociatif sur la santé) (notamment sur les refus de soins, l'AME, ...)</p> <p><b>Fiche pratique Dom'Asile</b> pour les demandeurs d'asile (comment remplir une demande d'AME)</p> <p><b>Sans Papiers mais pas sans droits</b></p> <p><b>Power point Antoine Math + textes. Septembre 2012</b></p>	<p>Permanence téléphonique du Comede du lundi au jeudi matin : 01.45.21.63.12</p> <p>Perm tél de l'ESD mardi, mercredi et vendredi matin : 01 43 52 69 55.</p> <p><u><a href="#">Médecins du Monde</a></u></p>	<p>Etre en situation irrégulière</p> <p>Conditions d'ancienneté de présence en France 3 mois, sauf pour les mineurs</p> <p>Condition de résidence en France</p> <p>Conditions de ressources (12 mois précédent)</p> <p>Condition de résidence</p>

<b>Fonds soins urgents et vitaux</b> (il ne s'agit pas d'un droit à une protection maladie mais permet à l'hôpital de payer les frais)	<b>Code de l'action sociale et des familles</b> <a href="#">Arts L. 254-1 et L. 254-2</a>  <b>Organisme à qui s'adresser :</b> directement l'hôpital.	<b>Guide du Comede</b>	Permanence téléphonique du Comede du lundi au jeudi matin : 01.45.21.63.12  Perm tél de l'ESD mardi, mercredi et vendredi matin : 01 43 52 69 55.	Résidence habituelle en France.  Attention, possibilité d'exclusion si visa court séjour (voir les textes et jurisprudence)
Accès aux soins, au dépistage, à l'interruption volontaire de grossesse ...		<b>Sans papiers mais pas sans droits</b>	Orientation vers : Centre de dépistage Planning familial, PMI, Permanence d'accès aux soins de santé des hôpitaux (PASS)	Aucune
<b>Assurance Accident du Travail</b>	<b>Code du Travail</b> <a href="#">Article L.8252-1</a> <b>Code de la Sécurité Sociale</b> <a href="#">Article L.411-1</a>	<b>Sans papiers mais pas sans droits</b>	Comede ESD Catred Les syndicats	
<b>Aide sociale à l'enfance</b>	<b>Code de l'action sociale et des familles</b> <a href="http://www.gisti.org/spip.php?rubrique111">http://www.gisti.org/spip.php?rubrique111</a>	<b>Sans Papiers mais pas sans droits</b>	Gisti Hors la Rue	Aucune condition de régularité de séjour ni de durée minimum de résidence
<b>Domiciliation</b>	<b>Code de l'action sociale et des familles</b> <a href="#">Article L.252-2</a> (AME) <a href="#">Articles L.264-1</a> et <a href="#">suivants</a> (domiciliation de droit commun)	<b><a href="#">Guide de la domiciliation FNARS - 2010</a></b>  <b>Note Comede –août 2012</b>  <b>Document Cimade sur la domiciliation – Extranet document</b>		Conditions dépendent du type de domiciliation.  Pour la domiciliation de droit commun, régularité de séjour sauf pour les communautaires + les

	<p><b>Organisme à qui s'adresser :</b> Centre communal d'action sociale Association agréée.</p>	<p><b>de formation-fiches techniques.</b> <b>Mars 2009</b></p>		<p>structures qui domicilient ne doivent pas vérifier le séjour et doivent remettre l'attestation de domiciliation pour l'exercice d'un droit (AJ, AME, compte bancaire...)</p>
<p><b>Déclaration de revenus</b></p>	<p><b>Code général des impôts.</b> <a href="#">Article 4A et B.</a></p> <p><b>Organisme à qui s'adresser :</b> centre des impôts.</p>	<p><b>Sans Papiers mais pas sans droits</b></p>		<p>Avoir son domicile fiscal en France (y avoir son foyer ou son lieu de séjour principal, y exercer une activité professionnelle, ..)</p>
<p><b>Ouverture d'un compte bancaire (procédure du droit au compte)</b></p>	<p><b>Code Monétaire et financier</b> <a href="#">L.312-1</a> (procédure de droit au compte) <a href="#">R.312-2</a>, <a href="#">R.312-3</a>, <a href="#">D.312-5</a> Voir aussi les notes internes.</p> <p><b>Organisme à qui s'adresser :</b> Banque de France (pour exercice du droit au compte)</p>	<p><b>Sans papier mais pas sans droit</b> <b>Fédération bancaire française</b> Les Clés de la banque : <a href="http://www.lesclesdelabanque.com/">http://www.lesclesdelabanque.com/</a></p>	<p>Dom'Asile Comede Gisti</p>	<p>Justificatif d'identité Justificatif de domicile Aucune régularité de séjour</p>
<p><b>Hébergement urgence et de stabilisation</b></p>	<p><b>Code de l'Action sociale et des familles</b> <a href="#">Article L.111-2 2°</a></p> <p><b>Organisme à qui s'adresser :</b> 115, SIAO. SIAO Paris Urgence : 01.71.70.33.33 SIAO Paris Insertion : 01.43.15.13.91</p>	<p><b>Le guide FNARS</b> <a href="#">Le guide d'Ile de France de l'hébergement de la préfecture de région.</a></p> <p>Documents de formation du DAL sur le 115 juridique et Hébergement des demandeurs d'asile, Jean-Pierre Allaud du Gisti</p>	<p>Le DAL Le Gisti La FAPIL (Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion pour le logement)</p>	<p>Aucune condition de régularité de séjour</p>

		sur le contentieux de l'hébergement d'urgence. <b>Jurisprudence sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile- Cimade, octobre 2011, Extranet.</b>		
<b>Carte Solidarité Transport</b>	<b>Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.</b>  <b>Organisme à qui s'adresser :</b> Agence Solidarité Transport au numéro de téléphone suivant : 0 800 948 999	Syndicats des transports d'Ile de France		Aucune condition liée au séjour.  Condition de ressources, bénéficiaires de l'AME ou de la CMU-C.
<b>Mariage/Pacs</b>	Code Civil+ Convention européenne des droits de l'homme+ circulaires + jurisprudence  <b>Organisme à qui s'adresser :</b> la mairie	<b>Sans Papiers mais pas sans droit</b> <b>Le mariage des étrangers</b> , Cimade, Amoureux au Ban public, Gisti, avril 2009.  <a href="#">Guide juridique des Amoureux au Ban public</a>	Les Amoureux au ban public Marie-hélène Perrot, Cimade Conseil National des associations familiales laïques	Aucune condition liée au séjour.
<b>Alimentation, douche ... Cours de Français</b>			Contacts des permanences Guide Solidarité Paris Annuaire des mairies, services sociaux	Aucune condition liée au séjour.
<b>Scolarisation</b>	<b>Code de l'éducation nationale + circulaires.</b>	<b>Sans Papiers mais pas sans droits</b> <b>Les droits des mineurs étrangers isolés et des mineures étrangères isolées</b> , Gisti juillet 2011.	RESF	Aucune condition liée au séjour

		<b>La scolarisation des enfants étrangers</b> , Gisti, juin 2007		
<b>Prestations familiales (cas particulier)</b>	<b>Code de la Sécurité sociale + circulaires et jurisprudence</b> <a href="http://www.gisti.org/spip.php?article2414">http://www.gisti.org/spip.php?article2414</a>  <b>Organisme à qui s'adresser : la CAF</b>	<b>Liste des prestations familiales et des conditions – ASH</b>  <b>Sans Papiers mais pas sans droits.</b>  <b>Les enfants entrés hors regroupement familial ont droit aux PF.</b>  <b>La protection sociale des étrangers par les textes internationaux.</b>  <b>Minima sociaux (RSA, ASPA, ASI) : comment contester la condition de 5 ans de résidence.</b>	CATRED Travailleurs sociaux de Massy	Conditions de ressources et liés aux enfants.  Condition de séjour qui porte sur l'allocataire et non l'attributaire (couple pour exemple)  Condition de résidence  Régularité de séjour des enfants au sens des prestations familiales

**Document de formation Antoine Math sur les conditions pour obtenir des droits** : résidence en France, ancienneté de séjour, régularité du séjour, domiciliation. *Juillet 2012. Power Point + textes*

**Orientation :**

- Guide Solidarité Paris annuel + été
- Classeur des permanences (Accueil, Femme, ...)